



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 6
19 Octobre 2022

Présents : Jean-Luc Briand, Président
Manuel Vinet, Maxence Desmas
Excusé : Jérémy Jannault
Assiste : Sébastien Cornuault, CTD DAP

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 05 du 12.10.2022

2. Étude des dossiers

Match n° 25144384 La Chevrolière Herb. / GJ Chaumes Rouans Vue U13 D1 Masculins groupe H du 15.10.2022

La Commission a reçu les courriels des clubs de La Chevrolière Herb. et GJ Chaumes Rouans Vue informant de l'inversion du score enregistré sur la FMI.

Considérant que le procès-verbal du Comité de Direction, (PV n° 04) du 18.12.2017, dispose que :

« Les élus membres de la Commission Sportive relatent les nombreux dossiers auxquels ils ont été confrontés suite à des erreurs de retranscription du score sur la feuille de match.

Afin d'obliger les clubs et les officiels à plus de vigilance au moment de la signature d'après-match, ils proposent que dans une telle situation, les 2 clubs concernés doivent prendre à charge des frais de dossier à hauteur de 25 €

chacun et que le dossier soit transféré à la CDA pour suite à donner en cas de présence d'arbitre officiel. Le Comité valide la proposition ».

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 3 buts pour l'équipe 1 du club de La Chevrolière Herbadilla
 - 8 buts pour l'équipe 1 du GJ Chaumes Rouans Vue
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de La Chevrolière Herbadilla et GJ Chaumes Rouans Vue.

3. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

4. Feuilles de match

- **Renvoi des feuilles de match**

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
 - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

N° match	Division	Club concerné	Décision/Motif	Amende
25146143	U13 D4	Nantes Etoile du Cens	Mot de passe	30€
25143570	U13Elite	SC Nantes	Dispositions à prendre	30€

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

5. U13 Élite

La Commission établit les classements U13 Élite à l'issue de la première phase.

Un point est fait sur le respect des obligations. Les clubs en non-conformité se voient notifier les critères non respectés étant rappelé que :

- Les inscriptions aux formations du CFF2 doivent être réalisées avant le 31 octobre 2022 pour pouvoir participer à la 2^e phase de ce dispositif
- Les inscriptions aux certifications du CFF2 doivent être effectuées avant le 31 octobre 2022 pour pouvoir participer à la 2^e phase de ce dispositif
- Le dépôt des candidatures au Label jeunes sont ouvertes **jusqu'au 31 octobre 2022**.

Les 24 équipes retenues en phase Accès Ligue pour la 2^e phase seront établies dans le cadre du respect du cahier des charges et au regard des équipes ayant obtenu le meilleur rang de classement.

6. Critériums U13

La Commission prend connaissance des résultats de la 1^{re} phase des Critériums U13.

La Commission est informée des demandes formulées par les clubs.

Nouveaux engagements :

- St-Nazaire UMP 3 (500258)
- Châteaubriant AL 3 (502086)
- GJ ASL FCCM 4 (560849)
- Ste Luce US 2 (511986)
- Rezé Fc 4 (544184)
- Océane Fc 2 (545404)
- Nantes Étoile du Cens 4 (551545)
- Le Pellerin Fcbl 3 (560519)
- GJ FC3R FCAM 3 (560772)
- Nantes Sporting Club U12 (563770)
- GJ Loireauxence Vair 5 (580423)
- Vertou ES 3 (581361)

Modifications U12-U13

- Clisson Etoile : U12 => U13
- St-Herblain UF : U12 => U13
- Guérande La Madeleine : U12 => U13

Au regard des éléments, la Commission prépare la 2^e phase qui débutera le samedi 19 novembre 2022 avec le format suivant :

- U13 Élite Accès Ligue : 24
- U13 Élite Départementale : 18
- U13 D1 : 48
- U13 D2 : 60
- U13 D3 : 84
- U13 D4 : 124
- U12 : 16

7. U13F – 2e phase

La Commission prend connaissance des résultats de la 1^{re} phase.

La Commission est informée des demandes formulées par les clubs.

Nouveaux engagements :

- Foot à 8 : Ent. St-Sébastien/Nantes SC/Ste Luce 2 (582222) en remplacement de l'US Ste Luce
- Foot à 8 : GF Loire et Retz 2 (560848)
- Foot à 5 : GF Pays Noir 2 (560170)
- Foot à 5 : GF Hâvre et Loire (561154)
- Foot à 5 : GF Violettes du Sud Loire (581873)

Modification Foot à 5 – Foot à 8

- Rezé Fc

Au regard des éléments, la Commission va préparer la 2^e phase qui débutera le samedi 19 octobre 2022 avec le format suivant :

- U13F Foot à 8 : 54
- U13F Foot à 5 : 10

8. Festival Foot U13 « Pitch » Masculin

120 équipes sont engagées.

La Commission étudie le format d'organisation avec 4 dates qualificatives :

- 12 novembre 2022
- 10 décembre 2022
- 14 janvier 2023
- 4 février 2023

La finalité départementale est fixée au samedi 8 avril 2023

La finalité régionale est fixée au samedi 13 mai 2023

9. Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 Masculin

212 équipes sont engagées.

La Commission valide le règlement et le format d'organisation avec 4 dates qualificatives :

- 12 novembre 2022
- 10 décembre 2022 : 2 niveaux
- 14 janvier 2023 : 2 niveaux
- 4 février 2023 : 2 niveaux

La finalité départementale est fixée au samedi 1er avril 2023

10. Coupe Foot5 U13 Masculin

64 équipes éliminées en Challenge U13 Crédit Agricole Niveau 2 à l'issue du 10 décembre 2022 entreront la Coupe Foot5 U13 :

- 14 janvier 2023 : 64 équipes
- 4 février 2023 : 16 équipes
- 22 avril 2023 : finalité à 4 équipes

11. Challenge U12

35 équipes sont engagées.

La Commission valide le règlement et le format d'organisation avec 4 dates qualificatives :

- 12 novembre 2022
- 10 décembre 2022
- 14 janvier 2023
- 4 février 2023

La finalité départementale est fixée au samedi 1er avril 2023

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



La secrétaire,
Isabelle Perrette

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 4 U13 Masculin / 1	F	517367	Heric Fc 4	FM 25145979	56341.1 15/10/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 1	J	530791	Casson As 1	FM 25146078	56401.1 15/10/2022

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	20479860	Match :	56341.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe F 32
Date :	17/10/2022		15/10/2022	560518 Campbon Ubcc 4	- 517367 Heric Fc 4
Personne :					Club : 517367 HERIC FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			19/10/2022 19/10/2022 35,00€
Dossier :	20479862	Match :	56401.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe J 34
Date :	17/10/2022		15/10/2022	513964 St Mars Du Desert Ja 3	- 530791 Casson As 1
Personne :					Club : 530791 A.S. CASSON
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			19/10/2022 19/10/2022 35,00€
Dossier :	20453989	Match :	55667.1	Elite District U13 Masculin / 1	Groupe D 53
Date :	12/10/2022		15/10/2022	512354 Reze Aepr 1	- 519195 Nantes Dervallieres 2
Personne :					Club : 512354 AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022 19/10/2022 25,00€
Dossier :	20453986	Match :	55668.1	Elite District U13 Masculin / 1	Groupe D 53
Date :	12/10/2022		15/10/2022	523626 Nantes Bellevue Jsc 1	- 547452 Orvault Rc 1
Personne :					Club : 523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022 19/10/2022 25,00€
Dossier :	20453334	Match :	55681.1	Elite District U13 Masculin / 1	Groupe E 54
Date :	11/10/2022		15/10/2022	561182 St Julien Divatte Fc 1	- 502518 Vallet Es 1
Personne :					Club : 561182 FC ST JULIEN DIVATTE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022 19/10/2022 25,00€
Dossier :	20454805	Match :	55923.1	Départemental 2 U13 Masculin / 1	Groupe F 12
Date :	13/10/2022		15/10/2022	521399 St Herblain Oc 1	- 515463 Petit Mars Fc 1
Personne :					Club : 521399 ST HERBLAIN O.C.
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022 19/10/2022 25,00€
Dossier :	20454808	Match :	55952.1	Départemental 2 U13 Masculin / 1	Groupe H 14
Date :	13/10/2022		15/10/2022	582222 St Sebastien Fc 2	- 518479 Bouaye Fc 2
Personne :					Club : 582222 SAINT SEBASTIEN F. C.
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022 19/10/2022 25,00€
Dossier :	20453335	Match :	56207.1	Départemental 3 U13 Masculin / 1	Groupe K 28
Date :	11/10/2022		15/10/2022	561182 St Julien Divatte Fc 4	- 502518 Vallet Es 2
Personne :					Club : 561182 FC ST JULIEN DIVATTE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022 19/10/2022 25,00€

Dossier :	20455685	Match :	56431.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe L	43	
Date :	14/10/2022	15/10/2022	510653	Nantes St Felix Ccs 1	- 514875	Sautron As 3	
Personne :						Club :	510653 C.C.S. NANTES ST FELIX
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20454811	Match :	56446.1	Départemental 4 U13 Masculin / 1	Groupe M	37	
Date :	13/10/2022	15/10/2022	510653	Nantes St Felix Ccs 2	- 553174	Nantes St Joseph Por 2	
Personne :						Club :	510653 C.C.S. NANTES ST FELIX
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20453336	Match :	56709.1	Départemental 1 U13f A8 / 1	Groupe B	63	
Date :	11/10/2022	15/10/2022	561154	Gf Havre Et Loire 1	- 581197	Gf Loroux Divatte 1	
Personne :						Club :	561154 GF HAVRE ET LOIRE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20453994	Match :	56754.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe C	67	
Date :	12/10/2022	15/10/2022	561154	Gf Havre Et Loire 2	- 581197	Gf Loroux Divatte 2	
Personne :						Club :	561154 GF HAVRE ET LOIRE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20454815	Match :	56784.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe E	68	
Date :	13/10/2022	15/10/2022	547524	Ste Pazanne Retz Fc 1	- 560519	Gf Loire Et Retz 1	
Personne :						Club :	547524 F.C. DE RETZ
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20453992	Match :	56799.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe G	441	
Date :	12/10/2022	15/10/2022	525241	St Etienne Montluc 1	- 513858	La Chapelle Ac Chap 1	
Personne :						Club :	525241 F.C. STEPHANOIS
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20453996	Match :	56813.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe F	442	
Date :	12/10/2022	15/10/2022	522724	St Herblain Uf 1	- 581195	Gf Sud Loire Montagn 1	
Personne :						Club :	522724 U. FRATERNELLE ST HERBLAIN
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€
Dossier :	20454907	Match :	56815.1	Départemental 2 U13f A8 / 1	Groupe F	442	
Date :	13/10/2022	15/10/2022	547589	Gf Phil'Coul 2	- 560173	Gf Loire Et Cens 1	
Personne :						Club :	547589 ASR MACHECOUL
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			19/10/2022	19/10/2022	25,00€